

# Communiqué de Presse

## Unité de Communication du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Réf: 048f09

Tel : +33 3 90 21 49 36

Fax : +33 3 88 41 27 51

congress.com@coe.int

www.coe.int/congress



47 membres

Albanie  
Allemagne  
Andorre  
Arménie  
Autriche  
Azerbaïdjan  
Belgique  
Bosnie-Herzégovine  
Bulgarie  
Chypre  
Croatie  
Danemark  
Espagne  
Estonie  
Finlande  
France  
Géorgie  
Grèce  
Hongrie  
Irlande  
Islande  
Italie  
Lettonie  
"l'ex-République  
yougoslave de  
Macédoine"  
Liechtenstein  
Lituanie  
Luxembourg  
Malte  
Moldova  
Monaco  
Monténégro  
Norvège  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
République tchèque  
Roumanie  
Royaume-Uni  
Russie  
Saint-Marin  
Serbie  
Slovaquie  
Slovénie  
Suède  
Suisse  
Turquie  
Ukraine

### Situation à Gaza : le Bureau du Congrès appelle à un engagement accru des pouvoirs locaux en faveur de la paix

Strasbourg, 20.01.2009 – Lors de sa réunion à Luxembourg le 20 janvier, le Bureau du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a adopté la déclaration suivante :

« Le Bureau du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe se félicite du cessez-le-feu dans la bande de Gaza après des semaines de combats, et appelle toutes les parties au conflit à des négociations immédiates pour une trêve durable. Le Bureau exprime sa solidarité à l'égard des populations de la bande de Gaza touchées par l'extrême violence militaire qui a fait plus d'un millier de morts et des milliers de blessés, infligeant des souffrances insupportables. Il condamne l'usage excessif de la force par l'armée israélienne et l'indifférence manifeste à l'égard des populations civiles prises dans les combats. Il déplore de plus que des infrastructures civiles et humanitaires aient été la cible des attaques. Le Bureau condamne également les tirs de roquettes par le Hamas dans le Sud d'Israël depuis la bande de Gaza, qui ont tué des civils et qui n'ont fait qu'attiser le conflit.

Le Bureau presse instamment les autorités israéliennes à aider les pouvoirs locaux palestiniens à subvenir aux besoins essentiels des habitants, et, dans ce but, à faire en sorte que l'aide humanitaire puisse être effectivement livrée et distribuée, à autoriser l'accès sans entrave à l'assistance humanitaire, et à autoriser l'accès des journalistes aux zones du conflit.

Le Bureau réaffirme sa conviction que la recherche d'une solution à long terme au problème du Proche-Orient passe par un cessez-le-feu durable, des négociations, et la reconnaissance mutuelle de deux Etats indépendants et souverains. Il insiste sur le rôle des réseaux municipaux et sur l'importance que revêt pour le Congrès la « diplomatie des villes », qui constitue un outil de prévention des conflits, de consolidation de la paix et de reconstruction dans la période d'après-guerre.

Le Bureau appelle l'Union des collectivités locales d'Israël (ULAI) et l'Association des collectivités locales palestiniennes (APLA), qui ont toutes deux statut d'observateur auprès du Congrès, à s'engager à déployer des efforts, lancer des initiatives et intensifier les contacts et la coopération afin d'instaurer un climat qui permette le dialogue entre leurs communautés, et de renforcer la démocratie locale – nécessaire au développement démocratique de l'ensemble de la région. Le Congrès est prêt à faciliter un tel dialogue. Le Bureau appelle les autorités israéliennes et palestiniennes à encourager et à faciliter les efforts et initiatives en ce sens au niveau local, y compris au sein des communautés palestiniennes en vue de parvenir à une réconciliation inter-palestinienne, qui constitue un facteur essentiel pour ramener la paix.

Le Bureau appelle à un engagement le plus large possible des villes et régions d'Europe pour, d'une part, fournir une assistance humanitaire immédiate aux collectivités victimes du conflit et, d'autre part, contribuer aux efforts menés sur le long terme par les pouvoirs locaux et régionaux en faveur du processus de paix au Proche-Orient. Il salue et appuie les actions entreprises par plusieurs réseaux et invite les pouvoirs locaux et régionaux d'Europe à s'associer à ces initiatives et à leurs programmes de soutien.

Le Congrès se compose de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions.

Il comprend 318 membres titulaires et 318 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales européennes.

Président du Congrès : Yavuz Mildon (Turquie, PPE/DC), Présidente de la Chambre des régions : Ludmila Sfirloaga (Roumanie, SOC),

Président de la Chambre des pouvoirs locaux : Ian Micallef (Malte, PPE/DC)

Groupes politiques : Groupe Socialiste (SOC), Groupe Parti Populaire Européen – Démocrates Chrétiens (PPE/DC),  
Groupe Indépendant et Libéral Démocratique (GILD)